



**PROCES VERBAL
Du Comité Syndical
du 22/03/2026 à 9h45**

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars à 9h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean RONSIN, André LAITU, Pascal HERVE (suppléant M. GEORGET), Jean-Claude BELINE, Yann SOULABAILLE, Jean-Francis RICHEUX (arrivée à 9h58)

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE, Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Régis GEORGET, Georges DUMAS, Patrick HERVIOU, Guillaume PERRIN, Marcel le MOAL, Christian SORIEUX

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER

Assistaient également : Messieurs Charles LERAY Paierie Départementale, Monsieur Yvon MELLET du SIEFT, Messieurs Antoine DECONCHY, Olivier VINCENT et Camille SIMON, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 15 mars 2024

La séance est ouverte à 9h45 sous la présence de Monsieur Joseph Boivent.

A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse et des annexes résumant l'ensemble des points

Monsieur Boivent présente Monsieur LERAY payeur Départemental à l'ensemble des membres présents.

Administration générale

N°24/03-01 **Approbation du procès-verbal du comité du 26/01/2024**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **ENTERINE** ledit compte-rendu.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°24/03-02 **Désignation d'un secrétaire de séance**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **NOMME** Monsieur Michel DEMOLDER Secrétaire de séance.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°24/03-03 **Point sur les délégations au président et au bureau**

Délégations du Président

- *Marchés et conventions*

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 26 janvier au 15 mars 2024 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
19/01/2024	Station d'accueil + écran	RBI	419,54
29/01/2024	Store	Veremeraude	906,77
16/02/2024	Abonnement	La Gazette	410,00
16/02/2024	Double des clés	Pluriel	465,89
28/02/2024	4 cartes et panneaux	ADA	200,33
29/02/2024	Petit équipement et réception	Cora	122,76
04/03/2024	Diagnostic forage Les Aunays St Georges	GHI	2 538,00
06/03/2024	Carte	ADA	26,64
08/03/2024	Licence ADOBE	RBI	1 050€
14/03/2024	Licence Anti spam	RBI	916,20

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises

Finances

Suite à la remarque de Monsieur LERAY payeur Départemental l'ordre du jour sera modifié afin de respecter le formalisme administratif, à savoir vote du compte de gestion 2023 avant le vote du compte administratif 2023.

N°24/03-04 Approbation du Compte de Gestion 2023

Monsieur LERAY payeur Départemental indique que le compte de gestion 2023, en concordance avec le compte administratif 2023. Il précise que cette année a été marquée par le rattrapage de TVA sur l'Aqueduc Vilaine Atlantique.

Monsieur Boivent propose de voter le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Payeur Départemental

2°) **AUTORISE** monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2023 en vue de leur transmission au juge des comptes.

Arrivée de M. Richeux à 9h58

N°24/03-05 Compte Administratif 2023

Monsieur Deconchy présente les principaux chiffres du Compte Administratif 2023 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	11 065 717,19	9 506 981,06	24 865 550,19	23 306 814,06
Section d'investissement	29 067 525,21	42 814 225,58	-23 750 750,04	- 10 004 049,67
Total Cumulé	40 133 242,40	52 321 206,64	1 114 800,15	13 302 764,39

Antoine présente les résultats de clôture suivants :

Investissement	-10 004 049,67 €
Fonctionnement	<u>+23 306 814,06 €</u>
Total	13 302 764,39 €

Monsieur Demolder souhaite que le SMG-Eau 35 présente les chiffres de façon thématiques, il explique que la lecture serait plus facilitée. Monsieur Deconchy indique qu'il fera parvenir un fichier complémentaire reprenant les Compte administratif et budget primitif du SMG-EAU35. Cependant il précise que l'année 2024 sera une année de transition car en 2025 le SMG-Eau devra basculer sur la M57 et le budget annexe lié à l'AVA sera sur la nomenclature M49. De plus, il signale avoir obtenu la réponse de la préfecture concernant l'équilibre de la régie. Les

services de l'Etat ont validé le principe d'un versement du Budget principal vers la régie de l'AVA.

Monsieur Leray intervient et précise que l'année 2024 risque d'être également bien chargée car le passage à la M57 demande un énorme travail en amont.

Monsieur Boivent propose de passer au vote du CA 2023.

Après départ du Président Monsieur BOIVENT, Monsieur Michel DEMOLDER, 1er vice – président, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, valide à l'unanimité les résultats présentés.

Monsieur Boivent reprend sa place.

N°24/03-06 Affectation du résultat 2023

Monsieur Deconchy, explique que conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2023 présente un excédent **23 306 814,06€**. Et un déficit de la section d'investissement est de **10 004 049,67€**.

Il indique également que l'état des restes à réaliser 2023 indique les valeurs suivantes :

- un report de 1 521 018,89 € en dépenses d'investissement :

Détail de RAR dépenses

Détail	Montant
PSE	212 776.19
TVA collectée E&V	1 146 911.79
Lot N°5 cana	15 727.69
Lot n°1 ouv	79 664.59
Safège	12 903.32
Tribunal de rennes	4 914.86
Enedis	25 919.95
Rbi SERVEUR	22 200
TOTAL	1 521 018.89

- un report de 7 294 406,24 € en recette d'investissement :

Collectivité	Année	Article	Libelle	Montant RAR
SMG eau 35	2023	1641	Emprunts en euros	4 000 000,00
SMG eau 35	2023	2315	Remboursement tva	2 600 379,04
SMG eau 35	2023	2031	Remboursement tva	45 156,65
SMG eau 35	2023	458201	Remboursement tva	540 209,77
SMG eau 35	2023	458201	Participation E & V	95 392,28
SMG eau 35	2023	458202	AELB PSE : versements aux agriculteurs	13 268,50
TOTAL RECETTE				7 294 406,24

Monsieur Boivent indique donc que le déficit réel de la section d'investissement est de :

-10 004 049,67€
-1 521 018,89€
+7 294 406,24€
-4 230 662,32€

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

1°) **AFFECTER** en section d'investissement un montant de **4 230 662,32€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement

2°) **INSCRIRE** : **19 076 151,74€** sur le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°24/03-07 Autorisations d'engagement / crédits de paiement

Monsieur Boivent indique qu'en 2023, le SMG-Eau35 avait voté une autorisation d'engagement/ Crédits de paiements pour mieux anticiper les dépenses **d'études** sur les années à venir. Il propose de mettre à jour cette « AE/CP » pour les années 2024 à suivantes. Plusieurs études sont en cours ou en projet au sein du SMG-Eau35 :

- Etudes et conventions de partenariat « économies d'eau »
- Etudes sur les ressources souterraines
- Etudes liées aux Paiements pour Services Environnementaux
- Etudes sur les travaux inscrits au Schéma Départemental

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **VOTE** la modification de l'autorisation de programme sur l'ensemble de l'opération avec crédits de paiements en 2024 afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de la dépense.

2°) **ENGAGE** les dépenses nécessaires sans inscrire l'ensemble du montant de l'opération au budget 2024 :

Etudes techniques	2024	2025	2026	TOTAL
Programmes d'économies d'eau par les professionnels	112 000 *	61 000	61 000	234 000
Etudes sur les ressources souterraines	248 000 **	139 000	30 000	417 000
Etudes liées aux travaux	26 000	15 000	-	41 000
Etudes qualité (accompagnement PSE)	17 000	13 000	13 000	42 000
Total ETUDES	403 000	228 000	104 000	734 000

*y compris reliquats de la convention de partenariat « Chambre d'Agriculture » 2023

**y compris étude de diagnostic des captages abandonnés, signée en 2023.

3°) **DECIDE** d'inscrire les Crédits de Paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2024, conformément aux tableaux ci-dessus

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°24/03-08 Autorisations de Programme / crédits de paiement

Monsieur Boivent indique qu'en 2023, le SMG-Eau35 avait voté une autorisation de Programme / Crédits de paiements pour mieux anticiper les dépenses **d'investissement** sur les années à venir. Il propose de mettre à jour cette « AP/CP » pour les années 2024 à suivantes. Il rappelle que le principal investissement porté par le SMG-Eau35 (AVA) devrait être soldé en 2024 et ne nécessite plus d'autorisation de programme.

En revanche, les études menées en Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte des adhérents (recherches en eau souterraines) relèvent du budget d'investissement (comptes 45) et peuvent faire l'objet d'une AP/CP.

Monsieur Boivent indique qu'il serait nécessaire de re-préciser les modalités de financement des recherches en eau et souhaite à l'avenir que l'ensemble des dépenses soient supportées par un versement du SMG-Eau35 comme c'était le cas historiquement.

Monsieur Demolder indique qu'en assemblée bretonne de l'eau, le BRGM a signalé que de nombreuses études avaient permis d'identifier des sites propices aux recherches en eau. Monsieur Demolder souhaite que les changements climatiques soient bien pris en compte dans ces nouvelles études.

Monsieur Beline indique d'être favorable au maintien des niveaux des nappes en hiver afin de pouvoir faire appel en été. Il indique aussi qu'il faut faire attention aux réserves d'eau qui ne peuvent pas être potabilisables.

Monsieur Pitré aimerait sensibiliser les élus vis-à-vis des attraits des grandes communes au détriment des collectivités rurales.

Monsieur Soulabaille souhaiterait obtenir des précisions sur les Paiements pour Services Environnementaux gérés par le SMG-Eau35. Monsieur Boivent en explique le principe: sur les aires d'alimentation des captages souterrains prioritaires, un paiement est réalisé aux agriculteurs lorsque des reliquats azotés sont peu élevés. Pour 2022, en raison notamment des conditions climatiques, les montants ont été peu élevés mais cela devrait changer pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) VOTE l'autorisation de programme sur l'ensemble des études menées en Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte des adhérents, afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de la dépense.

	2024	2025	2026	TOTAL
Programmes de recherches en eau (Délégations de maîtrise d'ouvrage Eau-PF et CCBR)	270 000	540 000	270 000	1 080 000

2°) ENGAGE les dépenses nécessaires sans inscrire l'ensemble du montant de des opérations au budget 2024

3°) PRECISE que les dépenses seront remboursées par les collectivités adhérents (compte 45).

N°24/03-09 Adoption du Budget Primitif 2024

Monsieur Deconchy rappelle que le budget est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 26/01/2024

Une vue d'ensemble du BP **2024** est présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté	30 090 441,74	11 014 290,00
Crédit d'exploitation proposé		19 076 151,74
TOTAL	30 090 441,74	30 090 441,74

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté	10 004 049,67	
Crédit d'investissement proposé	6 042 554.69	10 273 217.01
Reste à Réaliser	1 521 018.89	7 294 406.24
TOTAL	17 567 623,25	17 567 623,25

Le budget est voté selon les dispositions légales en vigueur, par chapitres.

Monsieur Deconchy présente l'ensemble des grands thèmes et également les principales nouveautés du budget 2024 telles que :

- La réception des ouvrages de l'Aqueduc Vilaine Atlantique au 1^{er} semestre 2024 (il indique qu'il a été demandé au service de prévoir sur ce BP2024 une partie des amortissements *au prorata temporis*)
- La mise en œuvre des achats, ventes d'eau et de l'exploitation liée à l'AVA
- La poursuite des AE/CP et AP/CP pour programmer les dépenses d'études et d'investissement

Suite à préconisation de la chambre Régionale des comptes le SMG-Eau35 devra changer la surtaxe versée par les adhérents en cotisation des collectivités adhérentes. Ce grand changement implique un danger comme le souligne Monsieur Demolder. Monsieur Boivent explique qu'il risque d'avoir des éparpillements en cas de non-paiement.

Monsieur Laitu nouveau membre s'interroge sur l'impact de ce changement. Monsieur Demolder explique la problématique des collectivités productrices qui devront répercuter cette cotisation sur leurs adhérents, n'étant pas en lien direct avec les abonnés.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

1°) ADOPTE au chapitre le budget 2024 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui sont en équilibre.

2°) APPROUVE les états joints en annexes : états des amortissements, tableaux des effectifs.

Le Budget Primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

N°24/03-10 Adoption du programme d'opérations 2024

Monsieur Deconchy présente le programme d'opération qui recense toutes les participations à verser par le SMG-Eau35 auprès de ses adhérents :

- Remboursements d'emprunts ou financements directs liés aux travaux inscrits au schéma départemental
- Programmes qualité : programmes BV, actions innovantes, captages prioritaires et PSE
- Programmes de renouvellement des réseaux en secteur rural

Monsieur Demolder s'interroge sur l'absence de financement du SMG-Eau35 concernant le coût des évacuations des sédiments dans les travaux du barrage de Rophémel. Monsieur Ronsin souligne que cette directive émane directement des services de la DREAL. Le coût est important et l'ensemble des membres de la CEBR souhaite que ce point soit présenté à nouveau au bureau du SMG-Eau35 pour prise de décision. Monsieur Boivent souligne que le programme d'opération ne prend en compte que les décisions déjà validées par les instances du SMG-Eau35.

Monsieur Deconchy explique que, cette année, le SMG-Eau35 ne versera pas à Eaux et Vilaine de participation fléchée pour la 2eme tranche de l'AVA. En effet, conformément à la convention signée en 2010 avec Eaux et Vilaine, les achats d'eau prévus sur l'AVA viennent remplacer cette participation.

Monsieur Soulabaille souhaite savoir si les actions BV et captages prioritaires financés par le SMG-Eau35 ont permis d'obtenir un meilleur état des eaux.

Monsieur Boivent indique que les bassins versants qui ont une prise d'eau ont globalement vu leur qualité s'améliorer, surtout sur les nitrates, même si des secteurs plus difficiles subsistent.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

ADOpte le programme d'opérations 2024 et le report 2023 d'un montant global de : **12 157 608 €** ; cette somme étant prévue au budget.

Collectivité	Montant en Euros (REPORTS INCLUS)	Financement direct Travaux	Rbt Emprunts travaux	Renouvellement réseaux	Ressources - quantitatif	Programmes Qualité	PPC
<i>EAU DU PAYS DE FOUGERES</i>	2 302 928	750 000	416 000	856 900	23 598	230 750	25 680
<i>Collectivité Eau du Bassin Rennais</i>	5 307 130	972 000	3 710 290		50 091	518 750	56 000
<i>Eau Pays de Saint-Malo</i>	1 339 793	345 506	748 400			245 887	
<i>SMP Ouest 35</i>	367 228		130 000		36 652	87 138	113 438
<i>CC Bretagne Romantique</i>	1 145 398		68 000	1 000 660	25 638	51 100	
<i>EAU DES PORTES DE BRETAGNE</i>	1 551 999	174 780	1 014 769			255 450	107 000
<i>sieft</i>							
<i>cc st meen montauban</i>	65 000						65 000
<i>CD35</i>	20 000					20 000	
<i>Eaux et Vilaine</i>	0	0					
<i>Paiements pour Services Environnementaux</i> Délibération 12 octobre 2021 N°21/10-12	58 133						
TOTAL GENERAL	12 157 608	2 242 286	6 087 459	1 857 560	135 978	1 409 075	367 118

Membres en exercice : 17

Présent : 10

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 5 (Messieurs DEMOLDER, RONSIN, LAITU, HERVE et par pouvoir Madame MACE)

La proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. Demolder explique suite au vote qu'il regrette le manque de visibilité sur le financement des opérations de curage liées aux travaux sur le barrage de Rophémel.

Ressources Humaines

N°24/03-11 Création d'un poste permanent d'ingénieur économies d'eau

Monsieur Boivent présente l'organigramme du service. Il présente les 4 axes validés par le schéma départemental, dont l'un est *les économies d'eau*.

Il rappelle également que l'agent en charge des économies d'eau a un contrat de mission depuis maintenant 4 ans. Que les connaissances apportées sont importantes et qu'il semble primordial pour le SMG-Eau35 de conserver et développer ces connaissances. De plus, cet agent travaille en étroite collaboration avec l'agent en charge de l'observatoire de l'eau sur le département, mission très importante pour le département.

Monsieur Boivent insiste sur le fait que le SMG-Eau 35 doit être un soutien aux collectivités adhérentes, et sur la nécessité d'assurer les missions « économies d'eau » :

- Tel que le pilotage les politiques d'économies d'eau du SMG-Eau35 et
- Tel que la mise en œuvre l'assistance technique auprès des adhérents.

Monsieur Régnier intervient et précise que l'ensemble des adhérents au SMG-Eau35 n'ont pas la même taille de structure et donc les mêmes possibilités d'agir en propre. Monsieur Pitre intervient et rappelle avoir signé une convention de mise à disposition de deux services à savoir l'expertise sur les économies d'eau et le service communication afin de pouvoir lancer une politique d'économies d'eau sur son territoire.

Monsieur Richeux indique ne pas être favorable au doublon dans les collectivités, et donc ne souhaite pas pérenniser ce poste.

Monsieur Demolder insiste sur la solidarité entre territoires. Monsieur Hervé rappelle l'importance des différentes tailles des collectivités adhérentes au SMG-Eau35.

Monsieur Boivent indique que le poste économie d'eau bénéficie d'une subvention de l'agence de l'Eau au titre de la convention signée entre le SMG-Eau35, le CD35 et l'Agence.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

- 1°) CREE** un emploi d'ingénieur à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024, pour :
- Piloter les politiques d'économies d'eau, principal axe du nouveau schéma départemental pour lequel des objectifs précis ont été fixés
 - Développer les actions menées par le SMG-Eau35 sur la connaissance des consommations par type d'abonnés et sur l'accompagnement des acteurs professionnels du départemental (industries, agriculteurs, PME)
 - Mettre en œuvre l'assistance technique auprès des adhérents

- Favoriser les retours d'expériences sur les actions menées localement en matière d'économies d'eau par les particuliers et les communes

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux titulaires ou sur liste d'aptitude.

2°) INSCRIT les crédits nécessaires au budget

3°) AUTORISE le Président à procéder à la nomination, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

La proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions Monsieur Richeux et Monsieur PERRIN par pouvoir)

Départ de Monsieur Beline à 11h40

N°24/03-12 Montant des tickets restaurant

Monsieur Boivent indique que les tickets restaurant pour les agents du SMG-Eau35 s'élèvent depuis le 1^{er} janvier 2020 à 8,50€, dont 5,10€ pris en charge par la collectivité. Il souhaite que prendre en compte la hausse du coût de l'alimentation, il propose de passer le montant des tickets restaurant à 9,50€, dont 5,70 € par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

1°) FIXE le montant de la participation du SMG-Eau35 à 5,70€ (soit 60% de la valeur d'un ticket de 9,50€)

2°) APPLIQUE cette modification à compter du 1^{er} avril 2024

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.

N°24/03-13 Participation financière à la complémentaire santé des agents

M. Boivent indique que le bureau syndical a validé le principe d'une participation du SMG-Eau35 à la complémentaire santé de ses agents.

Pour rappel, la loi permet aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents : prévoyance et risque santé. Cette participation sera être obligatoire d'ici 2025 ou 2026.

M. Deconchy rappelle qu'actuellement le SMG-Eau35 participe au financement des contrats de prévoyance à hauteur de 10 €/mois et par agent mais pas à leur assurance complémentaire santé.

Monsieur Boivent propose au comité syndical de mettre en place une participation du SMG-Eau35 pour la complémentaire santé à hauteur de 20€ par agent.

Cette participation serait versée uniquement dans les limites des montants cotisés par les agents sur des contrats labellisés.

La mise en place de cette participation dans les collectivités doit faire l'objet d'une délibération, soumise à l'avis du Comité Social Territorial.

L'ensemble des élus sont favorables à la mise en place de cette participation financière à la complémentaire santé des agents. Monsieur Boivent demande au service de présenter un dossier au prochain Conseil Technique du CDG35, pour vote lors d'un prochain comité.

Aqueduc Vilaine Atlantique

N°24/03-14 Signature des conventions d'achat et vente d'eau sur 2024

Monsieur Deconchy signale que l'Aqueduc Vilaine Atlantique devrait être mis en service mi-avril, sauf problème sur le chantier. Il rappelle que les conventions tripartites de 2019 et public-public de 2024 ont énoncé les grands principes de fonctionnement des échanges d'eau et de gestion de cette infrastructure. Mais il faut définir les conventions d'achat vente d'eau bipartites : SMGEau35-Eaux&Vilaine et SMGEau35-CEBR.

Monsieur Boivent précise bien que l'année 2024 est une année particulière avec l'arrêt de Rophemel, ce qui entraîne des besoins d'imports pour la CEBR, sans incidence pour les autres adhérents. C'est pourquoi, des conventions spécifiques doivent être passées pour 2024.

Monsieur Demolder s'interroge sur le prix de vente par Eaux et Vilaine présenté dans ces deux conventions. Il s'interroge sur la cohérence avec la délibération prise récemment par Eaux et Vilaine.

Monsieur Boivent indique que le service sera attentif et demandera confirmation à Eaux et Vilaine. Cependant il demande au comité de se prononcer sur les grandes lignes et de l'autoriser à signer les conventions suivantes :

- Convention SMGEau35-Eaux&Vilaine
 - Equilibre des volumes entre mi avril et fin mai (essais dans les 2 sens)
 - Achat d'eau à Sixt au débit sanitaire entre juin et décembre soit environ 500 m3/h et 9400m3/j, soit un volume d'achat maximal d'environ 2Mm3
 - Inversion possible du sens de circulation entre mi-juillet et mi-août
 - Coût (delta annuel) : part fixe : 192 493€ ; part variable : 0,53€/m3
- Convention SMGEau35-CEBR
 - Equilibre des volumes entre mi avril et fin mai (essais dans les 2 sens)
 - Vente d'eau à Villejean au débit sanitaire entre juin et décembre soit environ 500 m3/h et 9400m3/j (mais possibilité de 1200 m3/h); soit un volume d'achat maxi d'environ 2Mm3
 - Inversion possible du sens de circulation entre mi-juillet et mi-août
 - Coût (delta annuel) : part fixe : 192 493€ + coût exploitation ; part variable : 0,53€/m3

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

1°) **VALIDE** les conditions des deux conventions comme précédemment expliqué

2°) **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'achat et vente d'eau sur la base de ces volumes théoriques et tarifs

N°24/03-15 Avenant aux marchés de travaux AVA

Monsieur Trouslard indique qu'un avenant n°3 d'un montant de 66 190 € HT émanant du groupement LEDU-SADE-AGC, titulaire du marché travaux ouvrage- lot 3 de l'Aqueduc Vilaine Atlantique vient de recevoir un avis favorable de la Commissions d'Appel d'Offres du 22 mars 2024.

Il rappelle que ce marché a été attribué par la CAO le 11 février 2020 et notifié le 20 décembre 2021 pour un montant de 2 570 315 € HT. Le marché avait été passé sous forme de marché

négocié. Il comprend notamment le bâtiment et le pompage à Villejean, le pompage au réservoir de Sixt ainsi que le pilotage de l'interconnexion.

Suite aux échanges avec les deux exploitants (SUEZ pour Eaux&Vilaine et SPL pour SMG_Eau35), il s'avère important de mettre en place les équipements supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

1°) AUTORISE le président à signer l'avenant n°3, selon les montants maximaux validés par la Commissions d'Appel d'Offres du 22 mars suivants :

- +66 190 € HT (le nouveau montant du marché s'élève à 2 838 800,30 € HT, ce qui représente une augmentation de 268 485,30 €HT par rapport au montant initial du marché (en tenant compte de l'ensemble des avenants), soit +10,45 %.)

2°) INSCRIT les crédits nécessaires au budget

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.

Qualité des eaux

N°23/12-01 Plan d'action Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux - volet captages

Monsieur Boivent rappelle que le Schéma Départemental comporte un volet « qualité » qui repose sur l'objectif de ne fermer ou suspendre aucun captage pour des raisons de qualité.

Monsieur Vincent présente rappelle l'obligation de réaliser les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau – volet « Captages ». Au comité de janvier 2024, il a été proposé d'accompagnement des collectivités par le SMG_Eau35. Le comité a souhaité que les adhérents du SMG Eau 35 soient sondés et qu'un plan d'action lui soit présenté.

Monsieur Vincent rappelle qu'au-delà l'obligation réglementaire, les PGSSE seront des outils qui viseront à réduire le risque d'une défaillance du captage (dérive de qualité, accident, acte de malveillance...) par la mise en œuvre d'un plan d'action. Ils contribuent à l'atteinte de l'objectif du SDAEP 35 d'assurer la sécurité sanitaire et la disponibilité de tous les captages.

Monsieur Simon technicien PPC au SMG-Eau35 rappelle qu'actuellement le SMG-Eau 35 accompagne déjà les collectivités dans le suivi des périmètres de protection de ces captages (PPC). Il précise que la partie « terrain des PGSSE », serait similaire au suivi des PPC.

Monsieur Vincent indique que les 71 PGSSE captages devront être déposés à l'ARS pour juillet 2027. Il précise que le sondage réalisé auprès des services techniques des collectivités adhérentes du SMG Eau 35 fait ressortir un souhait majoritaire d'accompagnement du SMG Eau 35 sur cette thématique.

Il présente le plan d'action porté par le SMG Eau 35 :

- Priorisation des captages
- Détermination d'une méthodologie de mise en place du PGSSE (logigramme) selon :

- La qualité de l'eau constatée
- Le type de captage
- L'environnement du captage
- Les études disponibles (dont connaissance de l'AAC)
- Définition du contenu du PGSSE « type » pour les captages d'Ille-et-Vilaine, en lien avec les collectivités, l'ARS et les exploitants
- Animation départementale et harmonisation
- Veille juridique en lien avec l'ARS,
- Rédaction des cahiers des charges et analyse des offres des bureaux d'études,
- Terrain pour le suivi du plan d'action et réévaluation des dangers (en parallèle suivi PPC)

Dans un premier temps, SMG Eau 35 propose :

- Premier semestre 2024 :
 - Cadrage de la démarche avec définition d'un logigramme pour définir les études à engager selon les captages et mise en forme d'un PGSSE « type »
 - Rédaction du cahier des charges dont travail spécifique sur le tableau « identification et cotation des dangers »
 - Lancement de 3 procédures de PGSSE (3 types de captages)
- Deuxième semestre 2024 :
 - Accompagnement et suivi des 3 premiers PGSSE
 - Détermination de la méthode à suivre pour les suivants.
- Premier semestre 2025 :
 - Accompagnement des collectivités pour le lancement des procédures PGSSE prioritaires (12 à 15)
- Deuxième semestre 2025 :
 - Suivi des études en cours
 - Lancement des consultations pour d'autres captages à déterminer selon priorités et plan de charge.
- 2025 à 2027 : lancement et suivi des études des captages restant (rythme de 20 par an).

Pour l'animation générale, le SMG Eau 35 proposera une réunion annuelle avec l'ensemble des adhérents.

Compte tenu de l'enjeu stratégique de sécurité des captages, le SMG Eau 35, en plus de l'accompagnement technique, pourrait étudier la possibilité d'accompagner financièrement les procédures.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

1°) VALIDE le Plan d'action proposé

2°) VALIDE la mise en œuvre d'un accompagnement auprès des adhérents du SMG Eau 35

3°) VALIDE le principe d'un financement du SMG Eau 35 dont les modalités seront à définir lors d'un prochain comité.

Il est 11h50 la séance est levée.